

Plan d'urgence économique et social établi en commun par le Parti Communiste et la F.G.D.S.

NOUS avons publié dimanche, une analyse de la déclaration commune publiée à l'issue de la réunion P.C.-Fédération de la Gauche tenue la veille. En voici ci-dessous le texte intégral (les intertitres sont de notre rédaction) :

CETTE déclaration a pour but de préciser et de compléter l'accord élargi du 24 février 1968 en ce qui concerne la partie économique et sociale.

L'énorme mouvement qui soulève les travailleurs, les enseignants, les étudiants, les paysans, traduit à la fois l'ampleur et l'urgence de leurs revendications économiques et sociales et leur aspiration profonde à la participation et à la gestion, c'est-à-dire à la démocratie.

Il souligne :

● La nécessité pour les forces décidées à assumer ensemble la relève démocratique du pouvoir gaulliste de prévoir, pour une première étape, un ensemble de mesures économiques et sociales immédiates et la mise en œuvre progressive de profondes réformes de structure susceptibles d'assurer, à plus long terme, le développement économique et social, et de marquer une étape vers le socialisme.

● L'importance prioritaire que revêt une éducation nationale démocratisée pour apporter à chacun ses chances, à tous un enrichissement et pour donner toute sa force à la participation des citoyens.

● Le besoin, exprimé à la fois par l'opinion et par les travailleurs de la presse écrite, parlée et télévisée, d'une information libre.

Il faudra donc dresser le bilan de faillite de la gestion gaulliste pour prendre les mesures susceptibles d'éliminer les conséquences de ses échecs.

D'ores et déjà, le P.C.F. et la F.G.D.S. affirment leur accord sur un plan d'urgence de développement économique et de progrès social.

◆ Salaires et Sécurité Sociale

Pour mettre fin à la situation dont souffrent des millions de travailleurs, aucun salaire ou traitement mensuel ne devra être inférieur à 600 fr.

La dégradation du pouvoir d'achat des travailleurs place au premier rang des mesures d'urgence l'augmentation générale des salaires, traitements, pensions et retraites.

Le pouvoir d'achat des familles, des personnes âgées, des invalides sera relevé.

Une action sera engagée contre les disparités régionales de salaires et pour le respect, notamment à l'égard des jeunes et des femmes, du principe « à travail égal, salaire égal ».

Ces dispositions seront accompagnées de mesures qui assureront aux rémunérations un pouvoir d'achat réel, en particulier en réduisant les avantages économiques et financiers que se sont octroyés les privilégiés (personnes et entreprises) d'une société injuste.

Simultanément, avec l'abrogation des ordonnances sur la Sécurité Sociale, dans le respect des principes et des droits acquis, et s'accompagnant d'une participation accrue du budget de l'Etat, sera convoquée une conférence nationale des organisations intéressées en vue de préparer une réforme démocratique d'ensemble de la Sécurité Sociale. Celle-ci implique qu'une part croissante du surplus de richesses dégagé chaque année soit affectée au maintien et au développement de la protection sociale. Elle est liée à une politique de progrès social, de plein emploi, de hauts salaires et d'expansion économique.

◆ Durée du travail

La diminution de la durée du travail est rendue possible par le progrès de la technologie et de la productivité. Cette réduction générale dans les pays industrialisés est un besoin normal de civilisation et non un moyen de réduire le chômage. Le temps rendu disponible doit pouvoir être consacré à la culture et aux loisirs.

Il sera donc procédé progressivement à la réduction de la durée hebdomadaire du travail pour parvenir, dans les meilleurs délais, à la semaine de 40 heures sans diminution de salaires. L'âge du droit à la retraite sera abaissé selon des modalités à déterminer en accord avec les syndicats.

◆ Emploi

Pour réduire les effets du chômage total qui frappe près de 500.000 travailleurs, du chômage partiel ou larvé qui en affecte des centaines de milliers, et de l'absence d'emplois qui touche les jeunes, des mesures immédiates mettront à la charge de l'Etat et des entreprises capitalistes :

● L'augmentation et l'extension des indemnités en vue d'établir ou de rétablir le pouvoir d'achat des intéressés.

● Le reclassement équivalent, la reconversion, la formation professionnelle et la formation continue de ceux-ci.

◆ Logement

Le droit au logement sera consacré comme un des droits fondamentaux du citoyen.

Dans le cadre d'un objectif annuel de production de 600.000 logements, dont 350.000 sociaux, et, dès la première année du plan d'urgence de développement économique et de progrès social, des mesures seront prises :

● Pour adapter aux ressources des ménages modestes le niveau des loyers H.L.M.

● Pour assurer le lancement de 100.000 logements sociaux supplémentaires.

● Pour briser la spéculation foncière et aboutir à un emploi des terrains conforme à l'intérêt public par la maîtrise des sols et l'impôt foncier.

La politique sociale du logement, rendue possible par ces mesures, sera insérée dans une politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme conçue dans un cadre démocratique qui permette la participation réelle et libre des collectivités locales et des citoyens à son élaboration.

◆ Politique agricole

La politique agricole suivie ces dernières années a enrichi les riches et appauvri les pauvres. Elle doit être profondément modifiée.

Il convient, en particulier, au profit des petits et moyens exploitants :

● De planifier les objectifs en harmonie avec la politique économique générale et compte tenu des besoins nationaux et des débouchés extérieurs.

● D'agrandir et de moderniser les structures en vue de la parité économique et sociale, en premier lieu, au sein de la profession agricole.

● De développer la coopération sous toutes ses formes.

● D'aider à l'équipement et à la conversion des régions défavorisées.

● D'assurer une juste rémunération du travail paysan par une politique des prix appropriée et en différenciant les moyens mis en œuvre selon les situations et les types d'agriculture.

● D'alléger les charges d'exploitation.

◆ Education nationale

La création d'un enseignement supérieur démocratique et moderne, substitué à l'actuelle université de classe, implique une refonte de l'université dont les structures, le contenu, le style d'enseignement et de vie seront profondément réformés en vue, notamment, d'assurer la coopération des étudiants et des enseignants dans des conseils de gestion.

Les universités jouiront d'une large autonomie qui les libérera du bureaucratisme centralisateur. Leur enseignement associera, dans un climat d'ouverture et de liberté, la formation de l'individu, du producteur, du citoyen.

Une telle réforme ne peut être accomplie que par l'université elle-même — étudiants et enseignants — avec l'appui d'un Etat démocratique. Elle garantira aux étudiants le droit de discuter les fins, la valeur et le sens d'une culture qui ne leur sera plus octroyée.

Cette réforme implique une refonte globale de l'éducation nationale. Celle-ci adaptera la formation des jeunes aux besoins, démocratiquement reconnus, du développement de la nation et du progrès social et culturel. Elle mettra en œuvre tous les moyens modernes ; elle utilisera les acquisitions de la pédagogie pour permettre à chaque élève de développer ses aptitudes et pour préparer chacun à participer à la vie sociale, politique et culturelle, et elle assurera à tous l'éducation permanente qu'exige la société moderne.

A tous les niveaux, le service national et laïque de l'éducation sera géré démocratiquement par des conseils auxquels prendront part les enseignants, parents d'élèves et lycéens.

Cette tâche exige des moyens financiers élevés se montant à 6 % du produit national brut, ce qui correspond actuellement à un quart du budget total de l'Etat, la formation de nombreux maîtres sur des bases nouvelles et la création de postes correspondants, l'instauration d'un système démocratique de bourses et d'allocations d'études.

Les mesures financières nécessaires à la prochaine rentrée scolaire devront être prises d'urgence.

◆ Recherche scientifique

Un effort particulier sera consacré à la recherche fondamentale et au développement scientifique. Orientées et gérées démocratiquement avec la participation des chercheurs, ingénieurs et techniciens, ces activités devront bénéficier de crédits publics correspondant à environ 3 % du produit national brut. Les choix nécessaires visent à mettre la science et l'innovation au service exclusif des besoins des hommes.

◆ Des moyens d'action

Ces mesures, de nature à favoriser une relance de l'expansion par la consommation, ne peuvent cependant atteindre cet objectif que par la mise en œuvre de moyens novateurs.

Ceux-ci doivent être obtenus :

● Par la réduction des dépenses improductives et de prestige (notamment la force de frappe).

● Par une productivité des investissements conforme aux intérêts des travailleurs et de la nation.

● Par une série de mesures amorçant une réforme démocratique de la fiscalité, et une répartition plus juste de l'impôt :

— Abrogation des privilèges fiscaux.

— Relèvement sensible du plancher d'exonération qui ne pourra être inférieur à 6.000 fr. et réaménagement du barème de l'impôt sur le revenu.

— Réforme de la fiscalité des sociétés.

— Généralisation de la taxation des gains en capital.

— Détaxation de l'épargne investie conformément aux objectifs du Plan d'urgence.

— Lutte efficace contre la fraude fiscale.

— Enfin, la récente extension de la T.V.A. devra s'accompagner de mesures destinées à en éliminer les effets nocifs.

● Par une refonte profonde des administrations économiques et financières les mettant à l'abri de l'influence directe ou indirecte des milieux d'affaires.

● Par la possession ou le contrôle par la puissance publique des secteurs clés de l'économie et dans le présent, par la nationalisation des banques et des assurances, la création d'une banque nationale d'investissements et par la nationalisation des industries d'armement, de l'espace, de l'aéronautique et des transports aériens.

Ces mesures, qui visent à transférer à la collectivité des éléments essentiels du pouvoir de décision économique aideront à éliminer les gaspillages et à promouvoir une politique industrielle apte à tirer tous les avantages du progrès technique ; elles s'accompagneront de la démocratisation de la gestion de l'entreprise publique, de la défense et de l'extension des droits et des pouvoirs des syndicats et des comités d'entreprise, de la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise et des moyens pratiques de l'assurer et de l'établissement à tous les échelons de la vie économique d'un pouvoir de contrôle des travailleurs.

Cette politique de progrès et de développement ne peut se poursuivre que dans une coopération internationale active. Sous réserve des opinions respectives exprimées dans la déclaration commune du 24 février 1968, les deux formations constatent leur accord sur le fait que le Marché Commun, qui est aujourd'hui une réalité, est actuellement dominé par les cartels, les trusts et les groupes internationaux. Elles estiment nécessaire de lui donner un contenu économique et social nouveau, profondément différent, qui soit en harmonie avec les intérêts des travailleurs.

◆ Un appel

Dès le démarrage du Plan d'urgence de développement économique et de progrès social, seront mises en place les structures démocratiques d'élaboration du Plan ultérieur de développement permettant d'assurer la participation effective des hommes à l'établissement de leur propre devenir au niveau de la nation, de la cité et de l'entreprise. De ce dernier point de vue, un effort sérieux de formation devra être fait.

Appliqué rapidement et complètement, l'ensemble de ces mesures ne peut être que l'œuvre d'un régime de démocratie authentique, s'appuyant sur toutes les forces de progrès du pays. L'heure est venue d'établir un tel régime.

Pour garantir la consolidation de ces conquêtes et le développement des réformes de structures voulues par le pays, la F.G.D.S. et le P.C.F. appellent les Françaises et les Français à renforcer leur union et leur action.